

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement ;
	1. Intitulé du projet	
Création d'une salle des fêtes avec l'aména	gement d'un parking	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		THE RESERVE SHOULD BE SHOULD BE
Dénomination ou raison sociale	SCI LA MVS	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. JULLIOT Marc Olivier - Gérant ass	ocié
RCS / SIRET 8 7 8 9 3 0 8	8 2 0 0 0 1 3 Forme j	juridique SCI
Joigne	ez à votre demande l'annexe ob	ligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seulls et critères annexé à l'a dimensionnement correspondant du	rticle R. 122-2 du code de l'environnement et projet
N° de catégorie et sous-catégorie		egard des seuils et critères de la catégorie ssues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 a) - Aires de stationnement ouvertes	Le projet prévoit la création de 3 espa	aces de stationnement respectivement de
de 50 unités et plus	- 71 places dont 6 PMR - 10 places dont 1 PMR	
	- 78 places dont 1 PMR (sur l'emprise	d'un ancien parking désaffecté)
TAR TURNER	4. Caractéristiques générales du p	projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubriq	que 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		nne auberge constituée d'une maison, d'une
grange et d'une auberge avec un parking e		me auberge constituée à une maison, à une
Le projet prévoit :		
- la construction d'une salle des fêtes et d'une salle	ın parking sur la partie libre à l'Est de l	la parcelle ;
- la démolition et le repositionnement du t	·	avec le parking (parcelle cadastrale 280) ;
 la démolition des deux extensions tardive la démolition partielle d'un muret en pier 		devant l'auberge :
- la conservation d'un maximum de végéta	ation (arbres et arbustes) présents en l	imite séparative tout autour du projet. Les arbres
en cœur de parcelle, au droit de l'emprise o	de la salle des fêtes, seront remplacés	par des arbres d'essences locales autour du

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	4.2 Objectifs du projet
	réhabilitation d'une friche ;
	création d'une salle des fêtes pour accueillir des fêtes familiales (mariages,);
	aménagement des espaces de stationnement nécessaires ;
H.	traitement paysager du site ;
8	
Е	
Н	
٥.	
, iii	4.3 Décrivez sommairement le projet
	4.3.1 dans sa phase travaux
3	Dans sa phase travaux le projet comprend des opérations de démolition, de construction et d'aménagement des parkings (VRD)
	et des espaces verts :
	la démolition de bâtiments existants (grange désaffectée, transformateur, extensions de l'auberge) ;
	la construction d'une salle des fêtes d'une superficie totale d'environ 883 m² d'emprise au sol avec une capacité de 420 places
	assises ;
Ŋ.	- l'aménagement de parkings paysagers et d'espaces verts.
11	
Ш	
2	
m	
В	
B	
ľ	4.3.2 dans sa phase d'exploitation
1	Le site a vocation à accueillir des fêtes familiales dans un cadre verdoyant à l'écart des habitations.
	Es site à vocation à décacinin des rétes familiales dans direduce verdoyant à récors des masitations.
	Le parking est dimensionné pour répondre aux besoins de l'équipement.
85	
я	
ы	
1	
W	

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autor	
Permis de construire valant permis de d		
	rojet et superficie globale de l'opération - précise	
Superficie du terrain : Emprise au sol des constructions :	eurs caractéristiques	Valeur(s) 8289 m² 1975 m² dont 1092 m² existants et conservés
Nombre de places de stationnement :		159 places dont une cinquantaine réaménagée
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 48°	53'50"23 Lat. 7_°60'29"31
Rue du moulin 67120 DUPPIGHEIM		''_ Lat°'"_ ''_ Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou	pignez à votre demande les annexes n° 2 lon d'une installation ou d'un ouvrage existant a cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	? Oul X Non
environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre judiquez à quelle date il a été auto	nt les projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remptir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer natamment à l'autil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cos par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par region utiles paur remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'interêt écologique, faun'stique et floristique de type i ou il (ZNIEFF) &	×		ZNIEFF de type 2 des Milieux agricoles à Grand Hamster et à Crapaud vert, au Sud de la Bruche
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couveri par un plan de prévention du bruir, arrêté eu le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le projet se situe dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Entzheim
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fall tobjet a'une délimitation ?		X	Une campagne de délimitation de zone humide (flore et sol) a été réalisée le 1 er décembre 2020 et a conclu à l'absence de zone humide. Le rapport est joint en annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le ban communal de Duppigheim est concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Bruche - Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Le terrain concerné par le projet se situe en dehors des zone inondable (planche n°8) Il a été approuvé le 28 novembre 2019.
Dans un s'he ou sur des sois pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmèirs de protection rapprochée d'un captage d'eau cestiné à la consommation humeine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un sile Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Le fonctionnement de la salle des fêtes induira une consommation d'eau potable domestique fournie par le réseau d'adduction d'eau communal. Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Une attention particulière a été portée sur le traitement végétal au droit de la Est-il susceptible d'entraîner des limite avec l'espace public. perturbations, des Les stationnements s'insèrent entre les arbres existants et de nouveaux sujets dégradations, des seront plantés ainsi qu'un ensemble de haies champêtres le long des parkings destructions de la au nord. $|\mathsf{X}|$ biodiversité De manière générale, l'espace libre sera largement planté d'essences variées existante : faune, et qualitatives et ne sera pas clôturé. Une « barrière végétale » grâce aux flore, habitats, haies et plantations champêtres d'essences locales marquera la limite du site. continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il |X|susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le site de projet est partiellement inclus dans une Zone d'Accompagnement (ZA) en faveur du Hamster commun. Le projet prendra place sur des terrains déjà largement artificialisés et remblayés. Aucun terrier de hamster n'a été répertorié dans une rayon de 300 mètres autour du projet au cours des 5 dernières années. Des prospections spécifiques ne sont donc pas nécessaires (voir rapport joint en annexe).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet prend place sur des terrains largement artificialisés et vise à requalifier une friche urbaine. Les parkings prendront largement place sur des espaces déjà dédiés au stationnement ou sur l'emprise de la grange démolie. La salle des fêtes prendra quant à elle place sur des terrains enfrichés, et conduira à une artificialisation d'environ 883 m².
	Est-II concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-II concerné par laes risques natureis ?		×	
	Engendred-II des risques sarificities ? Est-II concerné par des risques sanificities ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		L'activité de la salle des fêtes induira un trafic lié de véhicules légers et de petits camions pour les approvisionnements lors de son occupation, principalement les WE.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le projet s'inscrit à l'écart des zones d'habitation et la salle des fêtes fera l'objet d'un traitement approprié pour limiter les nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Seul l'éclairage des parkings lors de l'utilisation de la salle conduira à des émissions lumineuses.
	Engendre-1-1 des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-li des rejets liquides ? Si cui, dons quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-li des effluents ?	×		Les effluents seront des eaux usées domestiques qui seront traitées par une installation d'assainissement autonome conforme à la réglementation. Les eaux pluviales seront collectées spécifiquement et rejetées avec un débit limité dans le cours d'eau "Altofer Breusch". Les ouvrages mis en place respecteront les prescriptions édictées par le SDEA.
	Engendre-I-ilia production de décheis non dangereux, ineries, dangereux ?			Les déchets seront uniquement des ordures ménagères collectées dans le cadre du réseau de collecte local.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Le projet se situe en dehors du village à l'arrière de l'auberge existante en arrivant par le village et de ce fait peu visible. Le nouveau bâtiment de la salle des fêtes se compose d'un volume principal orienté Nord-Sud, bordé de volumes annexes venant accueillir les espaces techniques. Les espaces non dédiés aux activités festives ou aux stationnements sont tous largement végétalisés pour calquer le paysage actuel.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi ? Non X Si oul, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
		-		
	nces du projet identifi Non X Si out, cléct			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

né un	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les eff gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc e annexe traitant de ces éléments) :	ets dre
	gétalisation des parkings	Ĭ
- tra	aitement paysager des abords du projet avec des haies champêtres	H
		Į.
		ı
		ı
		1
1		
1		ı
	7. Auto-évaluation (facultatif)	7
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	n
en	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
Г		8
3		
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.	.1 Annexes obligatoires	
8.	.1 Annexes obligatoires Objet	
8.	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les trayaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c), 7°a], b], 9°a], b], c), d],10°,11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d], 10°,11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 au, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a], b), 9°a], b), c), d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Rapport relatif à la recherche de zone humides et la potentialité hamster commun
- Notice architecturale du permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Strasbourg

1e. 07/12/2020

Signature

SCILA MVS

3 rue de Kuttolsheim

SIRET 878 930 882 90013 - APE 6820B